

S.M.I.V.A.L.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 MARS 2004

L'an deux mille quatre, le vingt cinq du mois de mars à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, le 19 mars, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame SUZANNE Colette, Présidente.

Monsieur BERAIL Bernard a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM. AMARDEL Yves, BERAIL Bernard, CAMPMAS Bernard, CARRIERE Michel, DEJEAN Norbert, DOTTO Danilo, ESQUIROL Henri, FRANQUINE Paul, GALY Maurice, LIECHTI Cyrille, MASSAT René, NOUZIES Maurice, PRZYBYLSKI Léonce, RAZES Hubert, ROUANE Jean-Claude, SECCO Philippe, SIEURAC Gilbert, Mme SUZANNE Colette, M. TOURON Michel, Mme VANNIEUWENHUYSE Monique

Excusé : M. DELPECH René

A donné procuration à M. PRZYBYLSKI Léonce

Absents : MM. BOUCTON Henri, CAUHAPE Patrick, GAY Jacques, GAY Jean-Louis, REYMOND André, SINIGAGLIA Bruno

Vote du Budget Primitif 2004

Madame la Présidente indique que 2004 sera le coup d'envoi réel du syndicat. Le budget 2003 n'ayant constaté aucune recette, ni dépense.

Elle rappelle qu'en ce début d'année il a fallu modifier les statuts pour permettre le retrait du S.I.A.H.V.L. et l'adhésion des communes de Beaumont sur Lèze, Lagardelle sur Lèze, Labarthe sur Lèze, Montaut, Saint Sulpice sur Lèze et le Vernet. Il a aussi fallu trouver les clés de répartition des contributions des collectivités sur des bases logiques et acceptables par tous. Celles-ci devant bien sûr prendre en compte la

population des communes, mais aussi, pour les opérations de protection des lieux habités et d'enjeux économiques, **les enjeux à protéger**.

A ce titre, et afin de déboucher rapidement sur une solution, sur la Haute-Garonne, Saint Sulpice sur Lèze et Labarthe sur Lèze ont accepté de contribuer un peu plus que les autres communes.

Cet accord a pu être trouvé dans des délais somme toute raisonnables, témoignant ainsi de la ferme volonté de l'ensemble des collectivités adhérentes d'aller vite, et de l'importance qu'elles accordent à ce dossier.

Madame la Présidente remercie à ce titre, l'ensemble des collectivités adhérentes.

● **En section Investissement, le budget 2004 s'équilibre à la somme de 139 540 €.**

Ont été prévus :

- 30 800 € de remboursement de la part capital de l'annuité de la dette
- 83 720 € correspondant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à l'étude qui doit être conduite dans le cadre de l'appel à projets.
- 25 020 € d'interventions ponctuelles sur les berges

Ces dépenses sont financées pour 64 000 € par des subventions et pour 70 520 € par la section fonctionnement .

● **La section fonctionnement s'équilibre à 158 050 €.**

Soit en dépenses :

- 18 130 € d'intérêts des emprunts
- 19 400 € de dépenses d'administration générale (fournitures, personnel mis à disposition...)
- 50 000 € de dépenses entrant dans le cadre de la convention signée avec l'Etat et les autres collectivités pour l'appel à projets (technicien de rivière et animations)
- 70 520 € de virement nécessaire à la section investissement.

En recettes, on trouve :

- 40 000 € de subvention pour l'appel à projets (80% des dépenses)
- 12 196 € de participation du S.I.A.H.V.L. au démarrage du S.M.I.V.A.L.
- 105 854 € de contribution des collectivités adhérentes.

Le budget 2004 du S.M.I.V.A.L. est voté à l'unanimité des membres présents.

Schéma de prévention - Consultation de bureaux d'étude

Dans le cadre du schéma de prévention, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude permettant de :

- réaliser un état des lieux

- élaborer un diagnostic
- définir un programme d'actions et de gestion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de lancer une consultation de bureaux d'étude pour la réalisation d'une étude répondant aux objectifs définis par la Présidente ;
- **DONNE MANDAT** à Madame la Présidente pour signer toute pièce relative à cette décision.

Schéma de prévention - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Madame la Présidente propose au Comité Syndical le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage devant intervenir avec l'Office National des Forêts, représenté par le chef du service interdépartemental de restauration des Terrains en Montagne de l'Ariège et de la Haute-Garonne, pour assister le S.M.I.V.A.L. dans le cadre de l'opération d'études de définition d'un programme d'actions et de gestion de prévention des risques d'inondation dans le bassin versant de la Lèze.

Le prix de cette mission est de 10 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **DONNE MANDAT** à Madame la Présidente pour signer cette convention.

La Présidente

